

Procès-verbal de la séance du
Conseil municipal
du lundi 23 juin 2025
(no 02)

LÉGISLATURE 2025-2030

Sont présent-es :

Membres du Conseil administratif

Monsieur	Serge BROQUARD	<i>Maire</i>
Monsieur	Edgar CARDOSO INACIO	<i>Conseiller administratif</i>
Monsieur	Rémy TAVERNIER	<i>Conseiller administratif</i>

Bureau du Conseil

Monsieur	Jean-Pierre RENGGLI	<i>Président</i>
Monsieur	Thomas LÄSER	<i>Vice-président</i>
Madame	Caroline RADICE	<i>Secrétaire</i>

Membres du Conseil municipal

Madame	Patricia BROQUARD
Madame	Marie-France DEMONT
Monsieur	Jean-Paul GAILLARD
Madame	Sofia KHETIB GRUNDY
Monsieur	John KÖHL
Monsieur	Snoussi LADDI
Monsieur	Emmanuel ROSSI
Monsieur	Jérôme SOMOLINOS
Monsieur	Joseph-Marie THORENS

Administration communale

Madame	Martine GREMION ENGELER	<i>Procès-verbaliste</i>
--------	-------------------------	--------------------------

Sont excusé-e-s :

Public : 1

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juin 2025
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2025
3. Demande de naturalisation (huis-clos - résolution)
4. Délégation de compétences au Conseil administratif pour la passation d'actes authentiques (délibération)
5. Organisation du 1^{er} août 2025
6. Discussion sur la distribution des jetons de présence
7. Droit d'opposition des Conseils municipaux aux décisions du FI
8. Communication du bureau du Conseil municipal
9. Communication du Conseil administratif
10. Propositions individuelles et questions

M. le Président souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 20h05.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juin 2025

M. le Président constate qu'il n'y a pas de modifications demandées et les personnes présentes à cette séance approuvent à l'unanimité le procès-verbal.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2025

M. le Président constate qu'il n'y a pas de modifications demandées et les personnes présentes à cette séance approuvent à l'unanimité le procès-verbal.

3. Demande de naturalisation (huis-clos - résolution)

M. le Président demande à la personne du public de sortir de la pièce et dirige la séance à huis clos.

Après le vote de la résolution, M. le Président permet au public de revenir dans la salle du conseil.

4. Délégation de compétences au Conseil administratif pour la passation d'actes authentiques (délibération)

M. Rossi demande une précision sur l'étendue de la délégation.

M. le Président fait la lecture de la délibération et la soumet au vote.

*Législature 2025-2030
Délibération N°02/2025
Séance du 23 juin 2025*

Délibération

Délégation de compétences au Conseil administratif pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes.

*sur proposition du Conseil administratif,
le Conseil municipal,*

DECIDE
à la majorité simple

par 10 oui, soit à l'unanimité

1. De charger le Conseil administratif de passer les actes authentiques, concernant :

- a) les cessions au domaine public communal des terrains et hors-ligne provenant de propriétés voisines;*
- b) les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement;*
- c) les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci;*
- d) les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales;*
- e) les changements d'assiettes de voies publiques communales,*

à condition que les opérations visées sous lettres a), b), c), d) et e) résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.

2. Cette délibération est valable jusqu'à la fin de la législature 2025-2030.

5. Organisation du 1^{er} août 2025

M. le Président passe la parole à M. le Maire.

M. le Maire souhaiterait qu'une grande part du Conseil municipal soit présente à la fête cette année, car il s'agit de la première de la nouvelle législature et, également, car la Conseillère d'Etat en charge des finances,

des ressources humaines et des affaires extérieures viendra faire le discours officiel. L'Exécutif a reçu cette information en fin de semaine passée, mais ignore qui a fait la demande auprès de cette magistrate. Aucune personne présente n'est à l'origine de cette invitation et M. le Maire s'informerait donc auprès du secrétariat de Mme Fontanet pour en savoir davantage.

M. Somolinos souligne qu'il faudra se renseigner sur le protocole à suivre pour l'accueil d'une telle personnalité officielle. Une réunion avec M. Tavernier et M. le Maire doit être fixée, ainsi qu'avec les membres de la commission des manifestations pour l'organisation de cette manifestation.

M. Rossi cite les points d'amélioration à effectuer qui ont été relevés par la commission des manifestations après l'édition 2024.

Mme Broquard pense qu'il faudrait prévoir des feux d'artifice, mais cette dépense n'est pas prévue au budget 2025. Comme plusieurs membres du Conseil sont d'avis qu'il faudrait malgré tout en proposer avec un dépassement de budget, la question est soumise au vote. Par 6 voix pour et 4 contre, la proposition est acceptée.

6. Discussion sur la distribution des jetons de présence

M. le Président passe la parole à M. le Maire.

M. le Maire explique que lors des législatures précédentes, les jetons de présence étaient attribués à l'organisation de deux weekends, un en début et un en fin de législature. Le but était essentiellement de permettre aux membres du Conseil municipal de mieux faire connaissance dans un contexte non officiel.

Une discussion s'engage et des opinions différentes sont exprimées par rapport au nombre de sorties, à leurs durées, aux obstacles qui empêchent certaines personnes de participer, au fait d'inviter ou de convier les membres de l'Exécutif et le personnel administratif et communal. Tout le monde s'accorde sur le fait que des journées ou des voyages sont très importants pour permettre de tisser des liens.

M. le Président propose de voter pour clarifier les positions :

- Un forfait annuel de jetons de présence est payé individuellement à chaque membre du Conseil municipal et les participants aux voyages ou aux journées paient leur part : 4 voix pour
- Les forfaits annuels de jetons de présence sont mis dans un pot commun et sont utilisés pour l'organisation des voyages ou des journées, les personnes ne participant pas ne touchent rien : 4 voix pour
- Abstentions : 2 voix

Etant donné qu'il y a égalité, M. le Président est appelé à voter pour trancher. Il se prononce pour le paiement individuel des jetons de présence et c'est donc la première proposition qui est validée.

En 2025, il est décidé d'organiser une journée en automne et M. le Président est chargé de proposer une date.

Les autres questions soulevées pendant la discussion sont renvoyées à la commission des finances lors de l'établissement du budget 2026.

7. Droit d'opposition des Conseils municipaux aux décisions du FI

M. le Président lit la décision prise lors de l'AG de l'ACG du 21 mai 2025 concernant l'attribution d'une subvention de Fr. 70'000 à un projet de soutien aux droits civiques. Il explique les modalités du droit d'opposition des Conseils municipaux, dont le délai est, pour cette décision, le 10.09.25.

M. le Maire ajoute que ces décisions sont prises presque à chaque AG de l'ACG et qu'elles sont communiquées par voie électronique aux membres des CM. Il répond à **Mme Khetib Grundy** que, pour faire appel au Fonds intercommunal, les communes doivent constituer un dossier et le présenter en leur nom, comme cela a été fait, par exemple, pour le Festival Théâtre en campagne.

8. Communication du bureau du Conseil municipal

Rien à signaler.

9. Communications du Conseil administratif

a. Promotions 2025

M. Tavernier détaille le déroulé de la partie officielle de la manifestation qui se déroule cette année à Presinge et accueille la commune de Gy. Il sollicite les membres du Conseil municipal pour aider les membres de la commission de l'école à servir l'apéritif officiel et au rangement de la table avant le service du repas.

b. Budget 2026

M. le Maire indique que les présidents des commissions doivent rendre leur projet de budget 2026 le 12 septembre au plus tard.

c. La Revue genevoise

Chaque année, il est proposé au Conseil municipal d'assister à une représentation de la Revue genevoise, à laquelle les conjoint-e-s sont invité-e-s. La date choisie pour l'édition 2025 est le vendredi 7 novembre. Les personnes intéressées doivent s'annoncer au secrétariat avant le 15 juillet.

d. Dépassement de budget

M. Cardoso Inacio annonce que l'installation d'une barrière à la douane de Cara génère un dépassement de budget car un système électrique remplace une fonction manuelle. Une demande de participation financière a été adressée au canton et une autre à la commune de Puplinge. Pour l'instant, il n'y a pas de réponse à la première et le montant de Fr. 10'000 de la seconde doit être validé par le Conseil municipal de Puplinge.

e. Péréquation intercommunale

M. Cardoso Inacio explique que l'Etat a décidé de reporter sur les communes les frais administratifs liés à la péréquation financière à partir du 1^{er} janvier 2026. La somme à la charge de Presinge sera de Fr. 170'000. Une procédure d'opposition a été lancée par l'ACG.

M. le Maire ajoute que les premières projections fiscales pour 2025 montrent des rentrées en baisse de Fr. 140'000. Par conséquent, il faudra montrer de la prudence pour les dépenses du deuxième semestre.

10. Propositions individuelles et questions

Mme Demont suggère que la commission des bâtiments se joigne aux séances de celle de l'aménagement du territoire pour discuter du projet prévu pour la parcelle 2130. **M. Cardoso Inacio** répond que cela représente trop de personnes à réunir et équivaldrait presque à une séance du Conseil municipal. Il précise que la présentation du projet par les mandataires sera faite une première fois à la commission du développement du village, puis le sera une seconde fois au Conseil municipal.

M. Gaillard a bien apprécié l'article présentant le nouveau visage du Conseil municipal dans le dernier numéro du Nant du Paradis et suggère que l'on puisse également voir les portraits du personnel du secrétariat dans une autre édition.

Tous les points de l'ordre du jour étant épuisés, **M. le Président** lève la séance à 21h25.

Jean-Pierre RENGGLI
Président du Conseil

Caroline RADICE
Secrétaire du Bureau